
ALGER AU XVIII^e SIÈCLE

(Suite. — Voir les nos 219 et 220)

Lorsqu'il est malade, il se met à l'eau pure et il attend patiemment le rétablissement de sa santé. Il ne s'est jamais marié, et même dans sa jeunesse on ne l'a jamais accusé de courir ni les femmes, ni les garçons, vice à la mode parmi les Turcs d'Alger; il a toujours été chaste, continent, simple dans ses vêtements, sobre, frugal, doux, et avare de sang; il a fait mourir fort peu de personnes pendant son règne. En mai 1785, il fit étrangler le khrasnagi, à l'instigation du bey de Constantine qui le lui avait dénoncé comme un homme qui voulait disposer de sa principauté à son gré et à son caprice. Il serait heureux qu'Alger pût le conserver encore longtemps. Le seul vice qu'on puisse lui reprocher, c'est une trop grande économie; il ne laisse échapper aucun moyen d'accroître le trésor du beilik et il ne peut se déterminer, même dans les occasions les plus importantes, à faire sortir l'argent qu'il y a versé. Cette économie a occasionné un mouvement parmi les troupes lorsqu'elles eurent obligé les Espagnols à se rembarquer le 8 juillet 1775. Elles demandèrent à être récompensées comme elles l'avaient été à la prise de Tunis en 1754: on avait distribué alors à chacun des joldachs 10 sequins, et ils en demandaient autant. Le dey consentit, après beaucoup d'instance, à leur en accorder cinq; il ne pouvait se décider à payer des gens qui défendaient contre les infidèles leurs foyers et leur religion. Au dernier bombardement, les chaloupes s'étant présentées au combat et étant revenues très vite, on en demanda

la raison, et ils répondirent qu'ils s'étaient battus pour une piastre qu'on leur avait donnée.

Le dey actuel est peut-être le seul Turc d'Alger dont les mœurs ont toujours été pures sur l'article garçons et sur tout autre article de débauche. Aussi dans sa maison il ne souffre point de libertinage, et les gens qui sont attachés à son service doivent-ils avoir une conduite régulière et craindre que leurs actions, s'ils en commettent contre les mœurs, viennent à ses oreilles. Il n'a jamais bu de vin, il ne s'est même jamais permis de fumer et de prendre du tabac. Ses principaux officiers se donnent bien de garde de fumer et de boire du vin.

Depuis qu'il est dey, il a fait venir deux de ses neveux : l'un nommé Hassan Cogea, s'étant appliqué à lire et à écrire, il l'a fait le second des grands écrivains, et l'autre n'ayant voulu rien apprendre, il l'a laissé simple joldach, et il n'a pour vivre que ce que sa paye et les aubaines de son service lui donnent. Sidi Ali, le vekil khradg de la marine, qui est l'esclave de Baba Mohammed, lui fait du bien par égard au sang auquel il appartient.

Dey, ou plutôt *daï*, est un mot turc qui signifie proprement oncle maternel ; il signifie aussi le plus vaillant, un héros. C'est la signification que lui donnent les Turcs d'Alger, et ils prétendent que, quand les trois Barberousse partirent pour leurs expéditions, le père recommanda aux deux cadets et à tous ceux qui les suivaient dans leur expédition d'obéir à Khreir el-Din en leur disant « c'est votre dai ». Quoi qu'il en soit de cette étymologie, c'est le titre qu'on donne et qu'on a toujours donné au chef de la milice d'Alger. En qualité de dey, il a l'autorité d'un grand maître sur tous les joldachs, qui sont les chevaliers, et en qualité de pacha il est le dépositaire de l'autorité despotique du Grand Seigneur. Le divan en fait l'élection, et la Porte la confirme en lui envoyant le diplôme de pacha, un caftan et les deux

queues. C'est en 1710 que la Porte n'a plus envoyé de pacha à Alger (1); mais depuis nombre d'années auparavant, les pachas n'avaient plus à Alger que la même autorité que le gouvernement d'Égypte avait laissée à ses vizirs depuis Ibrahim Kiaja. On leur rendait de grands honneurs, ils recevaient leurs appointements et ils ne se mêlaient de rien. La preuve que leur influence dans les affaires était fort peu de chose, c'est que nos capitulations avec la Porte, qui étaient nos seuls titres avec Alger, ont cessé d'être suffisantes et que les vexations qu'ils se permettaient obligèrent Louis XIV à bombarder leur ville. C'est à la suite de ce bombardement que l'on fit notre premier traité en 1689.

Le règne de Baba Muhammed a été fort paisible. Dans le commencement, il y a eu quelques factions obscures qu'il a toujours eu le bonheur de dissiper. En 1768, comme il était assis dans la salle du divan, un Turc manchot eut le secret de cacher son yatagan, et en allant prendre sa solde lui en déchargea sur la tête un coup violent que son turban para heureusement. Quelque temps après, neuf Turcs formèrent aussi le complot de l'assassiner, et ils avaient caché leur yatagan bien affilé entre la doublure et le dessus de leur capot; mais le secret ayant transpiré, le cogeia de la garde arrêta les premiers qui se présentèrent sous prétexte d'aller recevoir leur paye; les autres voulurent s'échapper, mais ils furent saisis, et tous furent étranglés dans la maison de l'aga des deux lunes, où se font les exécutions. Cet événement fit renouveler les défenses d'entrer armé

(1) On lit ailleurs (f. 104 v^o) : « On raconte ainsi l'aventure qui fit renoncer la Porte à l'envoi des pachas. En 1710, le pacha, voulant cacher les richesses qu'il avait ramassées et les emporter avec lui, avait mis ses sequins dans des jarres couvertes de beurre; un Biskri, en en portant une au bâtiment sur lequel il devait s'embarquer, la laissa tomber, et on aperçut le magot. Aussitôt on se saisit du pacha et on le massacra.

» Le règne du pacha était triennal; on les changeait tous les trois ans. Baba Erbdi a été le premier pacha daï, selon quelques-uns. »

dans le palais du beilik, et personne, à l'exception des officiers du gouvernement et des neubetgis, n'entre dans l'hôtel du gouvernement qu'après avoir été fouillé. Et il est probable que cet usage, qui sera toujours plus en vigueur, assurera dorénavant la vie des deys, qui avaient pour coutume auparavant de mourir dans leur lit. Il est de l'intérêt de la milice qu'il y ait souvent des changements, la paye augmente de quelques *essamés* à la suite des changements de pouvoir, et il ne peut y avoir que la plus grande vigilance qui puisse empêcher les attentats. La fermeté qu'il a montrée lors de la descente des Espagnols et des divers bombardements qu'ils ont faits, donne une haute idée de son courage : il a forcé cette puissance humiliée de lui demander la paix. Cette paix a coûté à l'Espagne un million de piastres sans compter les présents faits à tout ce qui tient au gouvernement, le dey en particulier, et le rachat des esclaves espagnols, siciliens et napolitains, qui a été fait à la suite, a coûté un autre million de piastres fortes. Cette somme immense a été portée au trésor et jointe à tout ce qui y est accumulé. On prétend que la première somme importante qui y est entrée est la dépouille de Tunis sous Bâba Ali : celui-ci avait trouvé le trésor vide (1).

Le dey a pour tout appointement la paye de soldat, 40 pains que lui fournit le *cheikh el-beled* (le maire de la ville), ses droits sur les investitures des places et les présents que lui font les beys, les caïds et les consuls européens. Le beilik lui fournit sa table, des *garames* en blé, moutons, poules, pigeons, beurre, riz et fruits, que fournissent les divers districts du royaume. Cette cuisine nourrit le dey et tous les officiers et joldachs qui sont attachés au divan et qui ne se retirent qu'après l'asserre (2).

(1) Voir *infra*, p. 267.

(2) On lit ailleurs (f^o 157 v^o) : « Le *cheikh el-beled* de la ville est tenu de fournir à la maison du dey le pain qui lui est nécessaire.

A la mosquée le dey a une place distinguée près de l'imâm, mais point de tribune مقصورة.

Le dey a employé les richesses qu'il a ramassées durant son règne à faire construire la mosquée qui est vis à vis son palais, où il va tous les vendredis faire sa prière, et divers châteaux et redoutes (en turc, *top-khrané*) qu'il a fait élever pour mettre Alger et sa rade à l'abri de toute attaque. Lorsque les Espagnols se présentèrent quelque temps après leur malheureuse descente pour bombarder la ville, les grands engagèrent le dey à se transporter à la Cassabé, attendu qu'il était tombé deux bombes dans son palais et qu'un boulet même vint frapper à une fenêtre par laquelle il regardait un instant auparavant la flotte espagnole. En se rendant à leur représentation, le dey remit au trésor en dépôt 200,000 sequins algériens qu'il y avait dans la cassette de son épargne. Lorsqu'on lui a suggéré de les reprendre, il a répondu qu'il n'avait besoin de rien et que puisqu'ils devaient retourner au trésor après sa mort, il valait autant qu'ils y restassent dès aujourd'hui (1).

Baba Ali, son prédécesseur, était marié ; il tenait sa femme dans son jardin où il allait une fois toutes les semaines, et au plus tard tous les quinze jours. Baba Ali a cependant régné longtemps et est mort dans son lit. Il était très courageux, versait le sang aisément, mais aussi extraordinairement généreux. Le trésor de

Toutes les provisions de sa maison lui sont fournies par les caïds du district d'Alger et les beys des trois provinces. »

(1) On lit ailleurs (f° 96) : « Le dey a toujours fait un bon usage de son argent pour la prospérité de la République : il a fait bâtir de ses épargnes une mosquée superbe, vis à vis l'hôtel du gouvernement, deux nouveaux forts, la fonderie et plusieurs vaisseaux. En outre, dans le temps du bombardement, il a déposé dans le trésor 200,000 sequins algériens qu'il n'a pas repris, et depuis ce moment ses épargnes doivent avoir considérablement augmenté, car il ne fait aucune espèce de dépense pour lui-même et il ne dépense que pour l'augmentation des biens et des revenus de la République ».

l'État était presque vide à sa mort; il y puisait pour enrichir sa femme et ses enfants. Il a laissé un fils qui a hérité de biens immenses de sa mère; mais il en fait très mauvais usage, et tout sera bientôt dissipé. A la mort du dey, le beilik n'hérite que de tout ce qui se trouve dans les appartements qu'il occupe dans le palais; la femme et les enfants gardent ce qui se trouve dans leur maison.

Le dey revêtit aux deux baïrams la veste d'honneur que lui envoie le Grand Seigneur à son avènement au deilik et tous les deux ou trois ans. Cette veste d'honneur à manches pendantes se nomme *caftan*; elle est faite d'une étoffe de coton bigarrée sur les devants, d'un tissu en soie jaune imitant des flammes. Ce caftan est de peu de valeur, intrinsèquement il ne coûte pas plus de 15 piastres de Turquie.

Le *tchelike* چلیک est une espèce d'aigrette en diamant dont le Grand Seigneur orne son turban. Il la porte un peu penchée, et les Turcs prétendent qu'il ne pourra la redresser que lorsqu'il aura conquis l'univers et planté dans toutes les parties du monde l'étendard de la foi mahométane.

Après la défaite des Espagnols dans leur malheureuse descente à Alger, le Grand Seigneur envoya au dey par un *capigi-bachi* une aigrette en diamant, qu'il met les jours des baïrams en même temps que le caftan.

Le dey ne porte sur lui aucune marque distinctive; il est vêtu très simplement en drap, et son vêtement est composé d'une chemise, de deux corsets de drap, d'un *jubé* de drap, d'un bernus blanc, d'une grande culotte de drap en hiver et de toile en été. Sa coiffure est un turban rond de mousseline sur une simple calotte rouge, et il porte des papouches jaunes sur un *terlic* de la même couleur; il n'a ni or ni argent sur lui. Dans l'hiver il a coutume de porter des chaussons de coton, qui vont au-dessus de la cheville. On l'a vu plus d'une fois raccommoder les mailles de ses chaussons et

mettre un point à ses habits. La parcimonie est son côté faible ; mais ce qui la rend moins condamnable, c'est qu'elle n'a jamais que la prospérité de l'État pour but unique. Les droits du beilik ont toujours été sacrés pour lui, et il ne s'en est jamais relâché en faveur de personne. Aussi les sommes versées dans le trésor doivent-elles aujourd'hui [être] un objet de conséquence.

A la paix des Danois, le dey fit venir de Danemark des munitions navales, parmi lesquelles il y avait des mortiers à bombe. Baba Muhammed fut curieux de les voir et il se transporta à la marine, où il distribua 400 sequins algériens aux esclaves de la chiourme. C'est la seule fois qu'il ait été à la marine depuis son règne et qu'il lui est arrivé d'être si généreux. Il y a plus de quinze ans de cette époque (1).

A chaque *baïram* le dey, en se revêtissant du caftan, est tenu à un *avaïd* de 1600 piastres courantes d'Alger, qui se partage parmi tous les officiers du gouvernement chacun selon son grade : grands écrivains, khrasnagi, aga, cogea des chevaux, cogea de la porte ; les aschibâchis de l'hôtel, les chiaoux à robe verte, le drogman du dey, les vekil khradg, les neubetgis du trésor et de la garde du palais, les solacs, chacun a sa part de l'avaïd.

Le dey a une grande et une petite musique : la grande musique, qui est celle d'un pacha à deux queues, composée de 8 tambours, de 8 trompettes, fifres, clarinet-

(1) On lit ailleurs (f^o 74) : « Le dey régnant, dans l'espace de 23 ans, n'est sorti que le vendredi, pour aller à la mosquée qui est vis à vis de ses appartements, et il est allé une seule fois à la marine après la paix des Danois et trois fois hors de la ville à l'occasion de quelque mariage, et la troisième fois après l'embarquement des troupes espagnoles, pour visiter les travaux qu'elles avaient faits. — (f^o 134) Il est de Meiri vis à vis de Rhodes. — (f^o 158) Le 12 octobre 1788, le dey ayant eu des coliques, on a fait rougir un couteau et on le lui a appliqué légèrement sur son ventre. C'est un homme de quatre-vingts ans environ. »

tes, etc., joue tous les jours à l'*assere* dans la galerie supérieure de l'hôtel, et la petite musique joue tous les matins au soleil levant dans la maison intérieure qui était autrefois affectée aux pachas et où le dey a ses écuries ; elle est au fond, et celle où est le dey aujourd'hui a toujours été celle du chef de l'ogeac. La veille de la lune nouvelle, il n'y a point de musique par un usage particulier.

Le troisième jour de la première fête qui suit le ramadan, le dey revêtit aussi d'un caftan l'aga, le cogea des grains, les caïds du district d'Alger, et cette cérémonie est la confirmation de leur emploi. Ils doivent un *avaïd* de 2,000 piastres dont il revient 400 piastres au dey, car le reste est distribué parmi les mêmes officiers que nous avons déjà nommés. Il est encore d'usage que le dey envoie un caftan au premier baïram aux beys de Constantine, de Titéri et de Mascara ; et cette expédition est suivie de présents pour le dey et les grands officiers, présents d'autant plus considérables qu'ils ne sont pas fixés.

La Porte est d'usage d'envoyer tous les deux à trois ans et à toutes les circonstances extraordinaires un caftan au bey ; le beilik donne mille sequins algériens à celui qui l'apporte, et le dey 1600 piastres aux mêmes grands officiers que nous avons nommés ci-dessus. Les joldachs aussi gagnent un *esamé* à cette occasion, indépendamment de celui qui leur revient de droit à la fête pascalle qui suit le ramadan, mais le premier *esamé* de grâce est toujours pour les cogea. Lorsqu'il y a une expédition extraordinaire, leur paye est aussi augmentée d'un ou plusieurs *ésamés*, selon l'importance de la chose, ainsi qu'il a été dit.

Cet usage où la Porte est d'envoyer tous les deux ou trois ans un caftan au dey, affectionne le joldach à ses intérêts, à cause de l'augmentation de la paye qui suit la cérémonie, et rappelle au dey lui-même qu'il est dans sa dépendance. L'officier qui apporte le caftan est chargé

de porter quelques présents au Grand Seigneur, au vizir et au capitain pacha, qui est ordinairement le *capokiaja* de l'ogeac à Constantinople.

Le dey à son avènement députe en diligence au Grand Seigneur un officier de l'ogeac avec des présents pour demander la confirmation de son élection et les deux queues. L'officier de la Porte destiné à apporter le caftan est attendu avec impatience. Le Grand Seigneur est beaucoup plus le maître à Alger qu'il ne l'est à Tunis et à Tripoli. Le bey de Tunis et le prince de Tripoli pourraient à la rigueur se passer de la confirmation de la Porte et de l'envoi des deux queues, mais le dey ne pourrait garder sa place sans cette formalité. Il y a beaucoup de provinces de l'empire ottoman, telles que celles de la Syrie et des frontières, où le Grand Seigneur n'a pas l'autorité qu'il a à Alger; il obtiendra toujours de l'ogeac ce qu'il voudra bien lorsqu'il expliquera sa volonté. Toutes les recrues se font sur les terres de l'empire ottoman, et les Turcs conservent le plus grand respect pour le sultan.

Élection du dey. — L'élection du dey roule entre trois sujets, et ce sont ceux qui occupent les premières places du gouvernement : le *khrasnagi* ou le grand trésorier, il fait les fonctions de premier ministre; *mehallé agasi*, l'aga des camps : c'est lui qui a la police de la campagne et qui commande les armées de terre dans une expédition; *at codgeasi*, l'écrivain des chevaux : c'est lui qui est le directeur des domaines. C'est parmi ces trois personnages qu'on choisit le dey. Le *vekil khradg* de la marine, quoique ministre de la marine, ne parvient point à cette dignité, mais il peut être fait, de *vekil khradg*, *khrasnagi* ou *aga*, et alors il a des prétentions. S'il était cependant Géorgien d'origine ou renégat chrétien, il ne pourrait point posséder une place au-dessus de celle qu'il a. On a vu autrefois des chaouchs, etc., faits deys; mais c'est lorsque des conjurations avaient déjà massacré ou écarté les trois grands que nous avons nommés

plus haut. Le grand cuisinier du divan influe beaucoup dans l'élection d'un dey. Lorsque le dey meurt pendant la nuit, c'est lui qui reste le maître du palais, et il peut faire passer un avis à celui des trois ministres qu'il affectionne et lui ouvrir la porte avant que les autres ne se soient rendus. Quelquefois le dey en mourant recommande telle personne, et son désir est ordinairement suivi. C'est le grand cuisinier qui vient annoncer la mort et les dernières intentions du dey. Le dey est aussi le maître de résigner et approuve et confirme le choix qu'il fait (*sic*). Ibrahim Cogeia Cheikh avait fait asseoir son neveu à sa place dès son vivant, à condition qu'il le laisserait mourir dans le palais; mais le neveu ingrat le fit sortir le lendemain et lui assigna une maison dans le voisinage. L'ex-dey en mourut bientôt de chagrin.

Un dey ne peut avoir des femmes dans la maison du gouvernement, et s'il se marie il est obligé de tenir sa femme ailleurs, en ville ou à la campagne (1). Ali Dey avait fait bâtir une maison attenant au palais, et il avait pratiqué une porte de communication pour s'y rendre. Le divan lui fit des représentations à ce sujet, et lui dit qu'il ne convenait pas qu'il y eût plus d'une entrée au palais, que cela était contre les usages. Il fit condamner la porte de communication qu'il avait faite, mais comme c'était le Cogeia des chevaux qui avait donné lieu à ces représentations du divan, il le fit étrangler quelque temps après, malgré que ce même cogeia des chevaux, auquel on offrait le deylik, eût désigné Baba Ali comme étant plus propre que lui à régner.

(1) Il est dit ailleurs (f. 147) : « Les constitutions du gouvernement d'Alger ne permettent pas qu'un dey soit marié. Ce n'est que par relâchement qu'on souffre qu'ils aient des femmes. L'esprit de cette loi vient de ce qu'on pense que le dey ne doit avoir point d'autres enfants que les joldachs et que, s'il se marie, comme il est le dépositaire des revenus de l'État, il peut prodiguer les trésors de la république à l'entretien et à l'avancement de sa famille. »

Trésor. — De temps en temps le dey fait sortir quelque chose du trésor qu'il fait vendre à l'encan. Ce trésor est dans la maison du gouvernement; ce sont des chambres souterraines et voûtées dont la porte donne sur la grande cour où se tient le divan; elle est à droite en entrant dans cette cour. Seize neubetgis ou gardiens du trésor se tiennent assis sur des bancs de planches adossés à la muraille maîtresse. Le khrasnagi est le seul qui puisse entrer dans la *lehrasné*; c'est lui seul qui y porte l'argent et qui le sort. Le vekil khradg des laines et le *saïgi* [ou] *contador* portent les sacs sur le seuil de la porte lorsqu'il est question d'enfermer des sommes dans le trésor, et le khasnagi les range. La même chose se pratique lorsqu'il faut sortir de l'argent: le khasnagi entre avec une bougie et met les sacs sur le seuil de la porte, où le vekil khrag et le contador les prennent. Le dey garde la clef du trésor. Lorsque la porte du gouvernement s'ouvre, et c'est au soleil levant, il envoie la clef au khasnagi qui est descendu du divan avec tous les grands officiers. Ils attendent ordinairement l'ouverture de la grande porte sur des bancs de pierre qui sont au dehors. Le trésor reste ouvert jusqu'à midi précis. Alors le khasnagi ferme le trésor et fait remettre la clef au dey. Le trésor est fermé tous les après-midis et même les jours de paye; le mardi et le vendredi il ne s'ouvre point. Il y a deux *saïgis* ou *contadors* maures pour compter les sommes qui entrent et qui sortent. Pour la paye il y a dans la cour deux juifs préposés auxquels les joldachs viennent faire vérifier l'argent blanc ou les sequins qu'ils reçoivent. Lorsqu'il y a quelque chose de court ou bien de faux, on le leur change, mais une fois sortis de la maison du gouvernement le khasné ne reconnaît pas la monnaie; alors ils se font rembourser par les juifs vérificateurs. On prétend que dans les chambres du khasné il y a des piles en marbre où on met les sacs d'argent et d'or. Dans le khasné on met aussi les khangiar, les fusils, les

sabres, les bijoux, les perles, les pierreries qu'on trouve à la mort d'un grand officier de l'État.

C'est un objet peut-être incalculable depuis la fondation d'Alger. On prétend cependant que la richesse du trésor ne compte que depuis la paix de Tunis en 1755 : on y versa toute la dépouille du Bardo en bijoux et en effets précieux d'or et d'argent, et on sait que la cour de Tunis était très splendide.

Un objet de conséquence qui est dans le trésor est le corail. Depuis 1685, la Compagnie d'Afrique paye une redevance de deux caisses de corail au gouvernement, de 120 livres pesant chaque caisse. On met dans le trésor le plus beau corail de l'assortiment, qu'on doit évaluer à 40 livres par caisse et la [illisible] se vend depuis 100 ans 80 livres de corail ; cela fait une somme immense. On peut évaluer ce corail à raison de 100 lb. la livre pesant au moins. On en prend rarement pour faire orner quelques fusils que l'on envoie en présent au Grand Seigneur et aux grands de Constantinople (1).

Revenus du dey et des grands officiers

On peut évaluer au moins les revenus annuels du dey en *avaids* réglées à 25,000 sequins algériens, sans compter le casuel, dans lequel doivent être compris les prises sur les ennemis, les confiscations sur les pavillons amis, les paix avec les puissances chrétiennes, les butins faits dans les guerres avec ses voisins, les pré-

(1) On lit ailleurs : « Tant qu'Alger a eu des pachas, les redevances et les profits de la course couvraient à peine les dépenses, parce que le pacha avait des droits considérables ; il s'enrichissait et il emportait l'argent du pays. Les droits du pacha, le beilik en a hérité. Ce ne serait pas une exagération que de dire que le khasné a peut-être cent millions soit en argent comptant, soit en bijoux, soit en armes précieuses, soit en corail ».

sents des puissances chrétiennes, les présents de tous les gens de quelque considération ou marchands maures du pays qui vont à la Mecque ou en Turquie. Dans la paix d'Espagne, le dey eut pour ses escarpes 60,000 piastres d'Espagne, et le khrasnagi, l'aga, le cogea des chevaux 30,000, indépendamment de nombre de bagues, de caftans, etc. Le bey du Ponant, dans la dernière visite qu'il a faite à Alger en octobre 1788, donna au dey 24,000 sequins algériens. L'année d'auparavant, le bey de Constantine lui avait donné 10,000 sequins algériens, 10,000 mahboubes et 5,000 piastres. Ces donations ne feront qu'augmenter, attendu les sorties de grains qui se font dans leur gouvernement, où la culture se trouve encouragée par la vente des denrées, bien que le cultivateur ne profite guère du haut prix qu'en donnent les commerçants.

On peut évaluer également les revenus annuels des grands officiers du gouvernement, y compris le vekil khradg, à 15,000 sequins algériens par année, sans compter le casuel expliqué ci-dessus. Il faut observer qu'aucun d'eux ne dépense rien ni pour sa table, ni pour ses bijoux, ni pour ses vêtements : tout cela leur vient en présents. La seule dépense qu'ils font dans le cas de faire se borne à des broderies sur leurs habits, aux façons de ces mêmes habits, et à des bâtisses s'ils en ont la fantaisie.

Constitution. — La constitution d'Alger est essentiellement vicieuse. Le dey est assez absolu pour faire sa volonté dans les cas particuliers, mais il ne peut sans risque mécontenter la marine et les camps. Il est obligé de souffrir et d'autoriser les injustices qui tendent au bien général. On confisque des cargaisons sur des bâtiments amis sous prétexte que les lignes du passeport ne correspondent point exactement avec celles du modèle dont chaque raïs est muni ; quelquefois les raïs eux-mêmes les défigurent. Le dey ne décide pas la légitimité de la prise : il fait assembler un divan de raïs

à la marine, et après que le cas est décidé selon leurs intérêts, ils appellent les consuls pour leur montrer qu'il n'y a point d'injustice de leur part et qu'ils ne font que se conformer aux usages constants de l'ogeac sur une pareille matière. Il n'y a aucune nation pour laquelle ils aient plus de considération que pour les autres ; peut-être les Anglais sont les seuls vis-à-vis desquels ils appréhendent un peu de faire des injustices trop criantes (1). Quant aux nations du nord, la Hollande, la Suède, le Danemark et aussi Venise, ils se soucient aussi peu de leur amitié que de leur haine. Vis-à-vis de la France, ils ne poussent pas les choses à l'extrême, parce qu'ils n'ignorent pas qu'on a les moyens de se venger. Mais ils ne craignent pas non plus de commettre de temps en temps quelque injustice contre elle, persuadés que la considération de son commerce et de ses établissements au Levant, en Barbarie et dans leur propre royaume l'empêchera toujours d'en venir à une rupture. Depuis le succès des Algériens vis-à-vis des Espagnols, il n'y a plus aucun moyen de leur en imposer : ils se croient inattaquables tant par mer que par terre. Tout accord avec eux ne peut être que passager et incertain, vu la nature de leur gouvernement.

Un traité de paix avec les Algériens devrait être réduit à deux seuls articles : paix perpétuelle et réciprocité de procédés. Tout le reste est inutile et ne sert qu'à nous lier vis-à-vis d'eux. Mais tout ce qui les gêne ne peut être de durée avec eux ; en voici un petit exemple. Notre traité depuis 60 à 80 ans dit qu'un bâtiment qui viendra vide et s'en retournera vide ne payera que demi-ancrage. Les Algériens s'étant aperçus dernièrement, 26 janvier 1789, qu'il venait très souvent des bâtiments espagnols chercher des denrées, ont vu qu'il valait mieux recevoir 14 sequins que d'en recevoir 7, et ils ont fait signifier à

(1) Cf. plus loin.

toutes les nations qu'on percevrait dorénavant l'ancrage en entier. On croirait qu'il serait aisé de défendre une clause annoncée par les traités et confirmée par un usage immémorial, mais on a beau parler et on vous répond que ceux qui ont fait ces règles n'ont pu faire le tort de la chose publique et qu'ils sont faits pour réformer leur erreur.

Dans ce gouvernement, il existe cependant des gens vraiment vertueux. Le dey régnant a été toute sa vie un homme sobre, continent, chaste, modeste dans ses vêtements, ne respirant que pour la prospérité de l'État; un écrivain des chevaux, Osman Codgea, qui se ferait le plus grand scrupule de recevoir, outre les ayaids accordés à sa place, le plus petit présent de qui que ce soit. Il n'a jamais été marié, il a toujours vécu d'une manière exemplaire et son bien est employé au soulagement des pauvres; il est, comme le dey, très pieux et très attaché à l'observance de l'islamisme. Le khrasnagi est un homme franc, loyal, qui ne sait pas déguiser ce qu'il a sur le cœur, mais qui ne tient point rancune. Il m'a dit à propos d'une injustice que nous avons essuyée : « Nous autres gens en place nous ne pouvons pas toujours faire ce qui nous paraît bon; nous sommes dans un pays de bandits où le nombre de voix l'emporte (1). » Le vekil khradg, homme d'esprit, fort instruit, mais cherchant un peu trop à favoriser les raïs, qui sont la partie la plus méchante de tout Alger. Le joldach qui ne fréquente pas la mer est ordinairement brave homme, quoique fanatique.

Il n'y a rien de si économe et de si vigilant pour ses intérêts que le beilik. Il entretient quantité de lions et de tigres dont il fait des présents aux têtes couronnées dans certaines circonstances, et ces animaux ne lui coûtent pas un sol pour leur nourriture. Ceux qui se chargent des tavernes sont obligés de les nourrir. On

(1) Cf. plus loin.

les nourrit avec les têtes de moutons et de bœufs, et ceux qui vendent de la viande sont obligés eux-mêmes de vendre aux taverniers à un prix fixé et modique, les têtes dont ils ont besoin pour l'entretien de la ménagerie, qui est dans un des trois bagnes. Les tavernes, indépendamment de cela, rendent annuellement au beilik un millier de sequins, 10,000 francs environ. Les taverniers s'enrichissaient autrefois lorsqu'ils avaient de la conduite; mais aujourd'hui ils gagnent beaucoup moins parce que les profits de la course ont beaucoup diminué.

Places et fonctions. — La jouissance de quelque place quelconque à Alger est soumise à des avais en sa faveur, et contre elle. Il n'y a pas jusqu'à la place d'un négociant qui ne soit tenue à présenter tous les ans des pommes, des châtaignes, des anchois, des olives, etc., aux grands et petits qui sont employés dans le gouvernement. Les actes de bienséance, de cérémonie, de politesse sont toujours suivis à Alger d'une donation en argent ou en effets. Tout est réglé; on ne connaît point les compliments qui ne sont pas accompagnés de présents.

Les places à Alger, comme dans toute la Turquie, n'ont point d'appointements, mais il y a de nombreux moyens de les bonifier et de s'enrichir. Baba Ali, après la mort de l'aga qui fut tué par les Cabailis de Felissa, choisit pour le remplacer un chaouch bel homme mais grand ivrogne. Lorsque le dey pensa à lui pour le faire aga, on l'alla chercher dans une taverne et on le lui amena saoul à ne pouvoir se tenir sur ses jambes. Baba Ali lui dit: « Je t'ai appelé pour te faire aga, mais prends bien garde à l'avenir. » Cet homme ignare garda sa place pendant deux ans et demi, et Baba Muhammed, homme très sage et peu sanguinaire, ayant appris ses vexations et ses déportements, envoya ordre de l'étrangler à Tedles, où il commandait le camp envoyé pour continuer la guerre contre les Cabailis; il voulut même qu'il ne fût enterré que dans un linceul de



grosse toile ne valant point une piastre. On sait que les peuples de l'Orient enterrent leurs morts avec des toiles très fines et même des étoffes en drap d'or. La dépouille de cet aga revint au beilik, et on lui trouva 35,000 sequins algériens qu'il avait faits en deux ans et demi, malgré les dépenses pour l'entretien de sa maison et qu'il fût très endetté lorsque Baba Ali le mit en place. Cet argent lui venait en partie des sipahis mariés qu'il enrôlait. L'aga en a 700, qui forment la cavalerie d'Alger, sans compter celle des beys; chaque sipahi donne ordinairement 30 ou 40 sequins pour être reçu. Cet emploi affranchit leurs terres de tout impôt et procure à leur famille une protection nécessaire dans un pays où le Maure n'est qu'esclave. Cet aga sous le moindre petit prétexte renvoyait les sipahis et en prenait d'autres qui lui donnaient encore 15 ou 20 sequins. En outre, il peut faire des avances aux gens de la campagne, qui sont entièrement sous sa juridiction. Lorsqu'il est hors de la ville, il a le sabre libre et il fait prévotalement pendre ou couper. Baba Ali, lorsqu'il était aga, s'amusa à essayer son fusil sur le premier Maure qui passait. Dans le temps des bombardements des Espagnols, il était défendu aux Maures de trop s'approcher de la ville; l'aga aujourd'hui en place, lorsqu'il les rencontrait, leur faisait écraser la tête entre deux pierres. Ce n'est que par la plus grande tyrannie que les Turcs pensent qu'ils peuvent maintenir la tranquillité dans un pays où ils sont au moins cent contre un (1).

Maison du dey

Le khrasnadar, Cara Muhammed; il fait l'office de trésorier et de valet de chambre (2).

(1) Cf. plus loin.

(2) On lit ailleurs (f. 96): « Le khrasnadar du dey est une des

Deux *saigi* ou *serraf*, ils sont toujours Maures et jamais joldachs. Ils sont chargés de vérifier et de peser devant le *khrasnagi* ce qui est dans le trésor. Ils comptent ce que le *beilik* paye, mais rien ne s'enregistre ni l'entrée ni la sortie.

Le drogman du dey : il est toujours Maure, il est pour l'interprétation verbale de ceux qui se présentent.

Deux écrivains maures qu'on nomme *Cogeat el-Arab* : ils sont chargés de lire les lettres écrites en arabe qui viennent du dehors et d'en faire la réponse.

Douze *chaouchs* maures, ayant un *bach chaouch* à leur tête ; ils font l'office des *cararolames alacarre*, c'est-à-dire des robes noires. C'était anciennement une place qui menait aux premiers emplois et même au *deilik* ; mais depuis quelque temps ils en sont exclus. *Baba Ali* avait été *bach chaouch* avant d'être aga. Ils sont envoyés en commission pour les affaires grandes et petites du gouvernement dans la ville seulement. Ce sont eux qui donnent la bastonnade dans la maison du dey aux Maures, aux chrétiens et aux Arabes ; ils ont une paye, mais non point une paye de joldach. Ils sont payés par les commissions qu'ils font (1).

Deux cuisiniers *aschi bachi*, l'un chef et l'autre en second ; ils sont Turcs et président à la cuisine du dey. Tout ce qui tient au gouvernement mange de cette cuisine le matin, à l'exception des *neubetgis*, esclaves, etc., qui mangent matin et soir au palais puisqu'ils y dorment. Ce sont les esclaves qui font la cuisine.

Quatre *solacs*, janissaires avec le casque de grenadier orné de plumes et ayant un manche de feutre pendant par derrière.

personnes qu'on ménage le plus lorsqu'on a à traiter des affaires avec le gouvernement. Dans la paix d'Espagne il eut pour sa part 150,000 livres sans compter des montres et des bijoux. »

(1) Ce passage se présente dans le manuscrit dans l'ordre suivant : « Deux *saigi* ou *serraf*..., jusqu'à les commissions qu'ils font. Maison du dey. *Lekhrasnadar*... jusqu'à valet de chambre. Deux cuisiniers, etc. »

40 esclaves chrétiens tant pour le haut que pour le bas ; celui qui balaye s'appelle le *capitan prove* ; il y en a deux, un pour le haut l'autre pour le bas. Le capitan prove à l'aube crie de la galerie deux fois *bonjorno Effendi bonjorno Effendi*.

4 Biskeris faisant les fonctions de commissionnaires pour le dehors.

10 *Saïs* ayant un *bach saïs* à leur tête, [chargés des che]vaux à l'écurie et des quelques mules.

Un géôlier pour les prisons qu'on [nomme A]bbas ; c'est un Maure du dehors.

L'écrivain de la garde du dey, *neubetgi cogeasi* ; il doit être toujours dans la maison du dey jour et nuit. C'est une place de confiance qui amène aux plus grandes places. Mohammed pacha avait commencé par là, et de là il fut fait *khrasnagi*.

32 *neubetgis* turcs et non *Couloglis*. Les *neubetgis* sont toujours choisis sur toute la liste des soldats qui sont en service pour les garnisons et non pour le service des camps. Ils restent dans la maison du dey un an. Ils sont [chargés] du bon ordre, d'empêcher qu'on n'entre de force ou avec des armes, etc.

Le *mehter bachi* ou chef de la musique.

Tout ce qui sert dans le palais, grands et petits, doivent être Turcs d'origine ou rênégats, mais point *Couloglis*.

Officiers constituant le Gouvernement

Dey : Muhammed ben Osman Pacha.

Khasnagi : Hassan, le premier ministre chargé du trésor de l'État. Il est le seul qui entre dans le trésor, mais la clef du *khasné*, c'est le dey qui la garde.

Celui-ci a succédé à un autre Hassan que le dey a fait étrangler le 26 mai 1788. La dépouille de sa maison particulière a valu au *beilik* 15,000 sequins algériens, de

bracelets, de bijoux, de broderies, de yatagans; on n'a point touché à la maison de sa femme, dont le khasnagi actuel avait la fille en mariage (1). Celui-ci, Baba Muhammed Dey, lorsqu'il fut fait khasnagi, le fit l'intendant de sa maison, et lorsqu'il fut fait dey, il le fit son khasnadar, puis vekil khradg de la marine, et il est aujourd'hui à la place qui amène le plus sûrement au gouvernement absolu.

Mehellé agasi, aga : Ali, second ministre et général de guerre pour la terre.

At cogeasi, l'écrivain des chevaux, Mustapha, ministre chargé des revenus des régences des terres du beilik et de la vente des chevaux, mules, chameaux, moutons, bœufs de la redevance des beys et des cadis.

Beit ulmalgi : Ali, chargé de recueillir la succession de tous ceux qui meurent sans héritiers. C'est une espèce de ferme, et il paie au beilik 500 pataques chiques chaque semaine. Le *beit ulmalgi* a, entre autres charges, celle d'habiller les esclaves du dey tous les ans. Le *beit ulmalgi* a une boutique qui lui est affectée ainsi qu'à tous les grands officiers du gouvernement et de l'ogeac. C'est là où se tiennent la caisse et tous les officiers du *beit ulmalgi*. Il ne doit point être marié, mais maintenant il semble que le mariage ne soit une exclusion pour aucune place. A sa mort toutes les sommes restantes dans le coffre-fort, ainsi que de sa dépouille propre, sont versées dans le trésor, mais on rend aux esclaves délivrés ce qui leur revient d'après la note gardée dans les registres du *beit ulmalgi*.

Vekil lehradg de la marine : Ali, ministre de la marine.

Premier écrivain qu'on nomme *mukatâgi* : Ahmed Cogeà. Il tient le rôle des joldachs et celui du *mucataà*, c'est-à-dire de tous les biens-fonds et redevances du beilik.

Second écrivain *bach deftergi* : Hasan; il tient une

(1) Cf. ci-dessous.

seconde copie du rôle des troupes. Il a la place d'honneur, quoique le second.

Troisième écrivain... Il tient le double du registre des biens-fonds et redevances du beilik.

Quatrième écrivain... *Cogea el âschour*, chargé du registre des douanes de tout ce qui vient de la chrétienté. Cette douane se règle par le *mukataâgi* aidé du troisième écrivain (1).

Vekil khradg el-kebir : Muhammed, chargé de recevoir et de mettre en magasin la cai [déchirure] d'huile du beilik. Il tient aussi la clef de tous les magasins [déchirure]. Il ne paye et ne reçoit rien. C'est le beilik qui paye [déchirure] les *teskerés* pour la laine et [déchirure].

Vekil khradg el-saghir : Ahmed ; il supplée le premier dans ses [déchirure] la contrebande de la cire [déchirure] (2).

(1) On lit ailleurs (f. 120) : « Il y a quatre grands écrivains : le premier a la seconde place dans le divan, et lorsqu'ils sortent ensemble il sort le premier. Il tient deux registres, celui de la paye et celui des droits et revenus du pays. Le second écrivain tient un double registre de la paye, le troisième le double registre des droits et revenus, et le quatrième le compte des douanes. » — (F. 160) : « Outre les quatre grands écrivains, qui sont Turcs, le dey a deux écrivains maures pour la correspondance avec les beys, les caïds, le roi de Maroc, le bey de Tunis et de Tripoli. Tout est fait en arabe et même les *teskerés* qui se délivrent tous les jours pour diverses affaires. Les grands écrivains turcs ne sont que pour la correspondance de la Porte et des princes chrétiens, et pour tenir les registres et les rôles. Des deux écrivains maures, il y en a un, le premier, qu'on nomme *kiatib el-sirr* ; c'est lui qui fait les lettres du dey et qui lui lit celles qu'il reçoit ; l'autre est particulièrement affecté au *Cogea* des chevaux, qui a continuellement affaire aux Maures à cause des fonctions de sa place ; ce second écrivain aide l'autre dans le besoin ».

(2) On lit ailleurs (f. 147) : « Après le dey les deux officiers qui se mêlent et décident dans toutes les affaires, c'est le *khrasnagi* pour tout ce qui regarde la ville et le royaume, et le *vekil khradg* pour les affaires de la marine. L'aga et le *cogea* des chevaux n'ont point de voix dans les affaires de la ville. Le *cogea* des chevaux est un homme honnête, religieux, qui donne tout son bien aux pauvres ; il n'est point marié ».

Divan d'Alger

Divan el-khas, le conseil d'État ; *divan el-aam*, le conseil général.

Le dey.

Le khrasnagi.

L'aga des deux lunes, que l'on nomme en moresque l'aga des *sirkegis*. Il ne vient au divan que les deux baïrams et les jours de paye qui durent quatorze jours courants sans compter le mardi et le vendredi. Il est assis à côté du dey à la gauche, le kiaja et les autres officiers à la suite, les grands écrivains à droite et le khrasnagi au pied du dey en leur tournant le dos. L'aga alors vient à cheval jusqu'à la porte accompagné de tous les chaouchs qui le reconduisent ; lorsqu'il entre dans la maison tous les officiers entrent à sa suite et chacun s'assoit à son rang. Les chaouchs verts, tous les cara couloucgis sont tous les dimanches avec lui.

Le *vekil lehradg* de la marine fait l'office de ministre de ce département. Il a sous lui douze bulukbachis qui portent les clefs des magasins pour en retirer les ancres et le nécessaire à l'équipement, et en outre l'amiral, le capitaine du port, les gardiens, les reïs.

Le *kiaya* : c'est lui seul et non l'aga qui commande en ville comme lieutenant de police.

Les *jajabachis* qui deviennent kiaja.

Les *bulukbachis*.

L'aga des sipahis.

(A suivre).

VENTURE DE PARADIS.

